

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE :  
APPROCHE ECONOMIQUE ET SOCIALE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

**CODE : 71 50 01 U21 D1**

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 701**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 mars 2016,  
sur avis conforme du Conseil général**

# COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE : APPROCHE ECONOMIQUE ET SOCIALE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

## 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de développer son esprit critique en vue d'agir en citoyen avisé et d'être en mesure de construire son projet professionnel.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte ;
- ◆ restituer le sujet traité par rapport à :
  - l'évolution du bien être humain,
  - la nécessité économique,
  - la découverte scientifique,
  - l'évolution des techniques.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou un certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI)

ou

Attestation de réussite des unités d'enseignement

- "Formation générale : Expression orale et écrite en français " – code 04 17 01 U11D1
- "Formation générale : Sciences humaines " – code 04 17 03 U11D1.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>3.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Approche économique et sociale	CT	B	80
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	20
<b>Total des périodes</b>			<b>100</b>

### 4. PROGRAMME

*En recourant à des supports variés (documents, textes écrits, multimédias ou hypermédias ...) en lien avec le monde qui l'entoure, dans le respect des règles et usages de la langue française,*

l'étudiant sera capable,

*en citoyen responsable,*

- ◆ d'expliciter le fonctionnement de l'Etat au travers des thèmes suivants :
  - ◆ l'organisation de l'Etat (niveaux de pouvoir, système électoral...),
  - ◆ le budget de l'Etat (recettes et dépenses),
  - ◆ la sécurité sociale,
  - ◆ les principaux impôts ;
- ◆ d'expliciter le fonctionnement des institutions judiciaires au travers des thèmes suivants :
  - ◆ valeurs, normes et raison d'être des lois,
  - ◆ les responsabilités civile et pénale;
- ◆ de développer un regard critique en tant qu'utilisateur sur les pratiques médiatiques actuelles au travers des thèmes suivants :
  - ◆ l'offre médiatique,
  - ◆ les modes de financement,
  - ◆ le pouvoir et l'influence des médias,
  - ◆ les principes du droit en rapport avec les médias ;

*en agent économique responsable,*

- ◆ de développer un regard critique en tant que consommateur au travers des thèmes suivants :
  - ◆ l'élaboration du budget d'un ménage,
  - ◆ les mécanismes des contrats (vente, assurance, crédit, location ...),
  - ◆ les mécanismes de consommation (déterminants psychosociologiques, économiques, éthiques, politiques, culturels...),
  - ◆ le surendettement, le seuil de pauvreté et l'exclusion sociale ;
- ◆ d'identifier les institutions économiques, sociales et judiciaires en lien avec la consommation ;

*en travailleur responsable,*

- ◆ d'appréhender l'organisation du marché du travail au travers des thèmes suivants :
  - ◆ les contrats de travail et la fiche de paie,
  - ◆ les différentes formes d'entreprises et leur fonctionnement,
  - ◆ la concertation sociale (convention collective, règlement de travail, représentation des travailleurs et des employeurs ...),
  - ◆ la mondialisation du travail, du marché des biens et services et les conséquences de celle-ci,
  - ◆ la formation tout au long de la vie ;
- ◆ d'élaborer, de questionner et de justifier son projet professionnel.

## 5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite,** l'étudiant sera capable,

*à partir d'un ou plusieurs documents fournis ou validés par le chargé de cours, en lien avec les thèmes étudiés et illustrant une situation de la vie quotidienne et/ou professionnelle, dans le respect des règles et usages de la langue française,*

- ◆ d'analyser la problématique sous au moins deux aspects (économique, juridique ou social) ;
- ◆ d'émettre un avis critique en tant que citoyen responsable sur la situation étudiée.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence de l'analyse,
- ◆ le degré de précision et de cohérence de l'argumentation
- ◆ le degré de clarté de l'expression,
- ◆ le degré de précision du vocabulaire.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.